



# COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES DU 13 FEVRIER 2019

*Le Conseil des Ministres de ce mercredi 13 février 2019 s'est délocalisé à Tabligbo (Préfecture de Yoto). Réuni sous la présidence de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République, le Conseil a, au cours des travaux :*

- étudié en 1ère lecture, un projet de décret ;
- adopté quatre (4) décrets ;
- écouté deux (2) communications ;
- et abordé des divers.

Le Conseil des ministres a étudié en 1ère lecture, le projet de décret fixant les conditions d'octroi et de retrait du droit d'accès au réseau électrique national de distribution, présenté par le ministre des mines et des énergies.

**Le premier décret adopté par le Conseil** porte sur les modalités de délivrance et de retrait de la licence pour la production, la distribution et la commercialisation de l'énergie électrique à base des sources d'énergies renouvelables.

Dans le cadre de la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD), le Gouvernement, sous la haute impulsion du

Chef de l'Etat, s'est engagé à garantir à nos populations, l'accès des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable à l'horizon 2030 et à promouvoir les sources d'énergies renouvelables en vue de diversifier les sources de production d'énergie électrique, longtemps basées sur les énergies fossiles. C'est dans cette optique que s'inscrit l'initiative présidentielle « CIZO » qui a pour ambition d'électrifier 100 000 ménages ruraux en trois ans et 300 000 en cinq ans.

En vue de mettre en œuvre cette politique de promotion de développement des énergies renouvelables, il a été mis en place un cadre juridique approprié, notamment la loi n° 2018-010 du 8 août 2018 relative à la promotion de la production de l'électricité à base de sources d'énergies renouvelables.

Cette loi, pour son application effective, prévoit qu'un décret en conseil des ministres fixe les modalités de délivrance et de retrait de la licence pour la production, la distribution et la commercialisation de l'énergie électrique à base des sources d'énergies renouvelables.

**Le deuxième décret adopté par le Conseil**, porte attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence nationale de la cyber-sécurité.

La mise en œuvre de la stratégie nationale de développement des TIC entreprise par le Gouvernement, doit être accompagnée d'une réforme du cadre juridique et surtout institutionnel en vue d'assurer un renforcement de la sécurité et de la confiance dans le domaine du numérique. Conscient de la gravité des risques et menaces inhérents à l'expansion de la civilisation numérique, l'Assemblée nationale a adopté la loi n°2018-026 du 7 décembre 2018 sur la cyber-sécurité et la lutte contre la cybercriminalité.

Cette loi crée l'Agence nationale de la cyber-sécurité (Ancy)

en tant qu'autorité en matière de sécurité et de défense des systèmes d'information au niveau national, et renvoie à un décret pour son organisation et ses modalités de fonctionnement.

**Le troisième décret adopté par le Conseil** porte création, attributions, composition et fonctionnement du cadre de concertation des organes de contrôle des finances publiques. Les réformes entreprises par le Togo en vue d'assainir la gestion des finances publiques ont porté, entre autres, sur les corps de contrôle et l'exercice de leurs fonctions.

La transposition des directives de l'UEMOA sur le cadre harmonisé de la gestion des finances et la mise en œuvre de la norme de gouvernance de l'organisation internationale des institutions supérieures de contrôle (INTOSAI GOV 9150), ont entraîné de nouvelles attributions et exigences pour les différents corps de contrôle.

En vue de prendre en compte ces différents changements et les recommandations des différents diagnostics de la gestion des finances publiques réalisés par notre pays, il est apparu nécessaire de procéder à une relecture des textes régissant ces différents corps de contrôle et de créer une synergie entre ceux-ci à travers un cadre de concertation approprié.

Le quatrième décret adopté par le Conseil porte fixation du taux de l'intérêt légal au Togo au titre de l'année civile 2019.

Conformément à la loi uniforme n°2014-021 du 20 novembre 2014 relative au taux de l'intérêt légal dans les pays de l'UMOA, les intérêts légaux représentent l'indemnité due au créancier, à titre de dommages et intérêts moratoires, par le débiteur d'un engagement qui s'acquitte avec retard de l'exécution de celui-ci, à défaut d'un autre taux préalablement fixé par les parties pour le calcul du montant de réparation, en cas d'exécution tardive. Ainsi, l'article 2 de la loi

susmentionnée prévoit que le taux d'intérêt légal, en toute matière, soit fixé par décret pour la durée de l'année civile. Pour cette année, ce taux est fixé à 4,5 %.

#### **Au titre des communications:**

**La première communication** présentée par le ministre chargé de l'administration territoriale est relative à l'organisation des élections locales. Le Gouvernement a entrepris un processus de décentralisation devant aboutir, à terme, à l'organisation des élections locales.

La première étape de ce processus, qui constitue l'un des axes forts du projet de société du Chef de l'Etat, a été l'adoption d'une feuille de route de la décentralisation et des élections locales, le 11 mars 2016 sur la base du rapport établi en 2015 par le comité technique mis en place à cet effet.

La deuxième étape a consisté au renforcement du cadre juridique indispensable à la mise en œuvre effective de la feuille de route à travers la modification de la loi n° 2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales et l'adoption de la plupart des textes d'application.

La troisième étape du processus est relative à la communication sur la feuille de route et a été marquée par une vaste campagne de sensibilisation des populations aux niveaux régional, communal et cantonal ; l'objectif étant de les édifier sur les défis et les enjeux de la décentralisation.

La dernière étape de la feuille de route consiste en l'organisation des élections locales coïncidant avec l'adoption des derniers textes restants, notamment le décret fixant le ressort territorial de la troisième commune de Doufelgou et le décret définissant le cadre du règlement intérieur des communes, préfectures et régions.

En ce qui concerne le décret relatif à la gestion du fonds

d'appui aux collectivités territoriales, il sera soumis à l'examen et à la délibération du conseil des ministres; le montage du financement pour la construction partielle des sièges des nouvelles mairies étant en cours de finalisation. Il faut noter que 1527 conseillers municipaux seront élus à l'issue des élections locales.

Par ailleurs, le Conseil des ministres a été informé de l'arrivée du terme du mandat des membres de la CENI après l'adoption du rapport sanctionnant la fin du processus électoral, le 06 février 2019.

**La deuxième communication** présentée par le ministre chargé du développement du secteur privé, porte sur la tenue du premier forum économique Togo-Union européenne qui aura lieu les 13 et 14 juin 2019 à Lomé sur le thème "Bâtir des relations économiques, pérennes entre le Togo et l'union européenne". Ce Forum s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Plan national de développement (PND) 2018-2022 qui fait du secteur privé, le partenaire clé devant contribuer à sa réussite.

En effet, le secteur privé joue un rôle stratégique dans le financement des 2/3 du coût global du PND estimé à 4620 milliards de francs CFA. Il faut souligner que le Forum économique Togo-UE a pour objectif de promouvoir la destination Togo pour les investissements de l'Union Européenne en mettant en exergue les multiples opportunités d'investissement qu'offre le Togo grâce à sa position stratégique et à ses atouts naturels qui lui permettent de desservir l'ensemble de la sous-région.

Il est attendu à ce Forum environ 300 entrepreneurs dont 150 entrepreneurs des pays de l'Union Européenne et 150 hommes et femmes, entrepreneurs du Togo ainsi que 100 hauts fonctionnaires togolais et représentants d'institutions internationales.

Pour une parfaite organisation de ce Forum, le Premier

ministre a organisé une réunion préparatoire avec les ministres concernés le 31 janvier 2019.

Dans les divers, le Président de la République a exhorté les membres du Gouvernement à traduire en actions et mesures concrètes, les décisions prises tendant à rapprocher l'administration des citoyens qu'elle est censée servir.

En marge des travaux du Conseil, le Chef de l'Etat a conféré avec les populations de Yoto sur les enjeux de développement de leur milieu. Il les a sensibilisées sur les actions prioritaires prévues dans le PND et qui ont vocation à améliorer leur vécu quotidien.

**Fait à Tabligbo, le 13 Février 2019**

**Le Conseil des ministres**



## **Togo : Ma santé, mon école, un enjeu collectif !**

*Au Togo, le taux d'accès à l'hygiène et à l'assainissement est de 43 % et plus de 30 % des latrines scolaires de Lomé enregistrent plus de 100 élèves par cabine. De plus, la majorité des apprenants évolue dans un environnement scolaire peu salubre, peu sûr et peu protecteur ou la mauvaise santé est source d'absentéisme, d'abandon scolaire, de morbidité et*

***parfois de mortalité en dépit des interventions ponctuelles de l'Etat et des ONG. Pour contribuer à palier à ce phénomène, l'association La Chaîne de l'Espoir à mis en place un projet dénommé « ma santé, mon école, un enjeu collectif », afin d'aider à développer les capacités de la communauté scolaire et réduire à long terme, les facteurs mettant en péril la santé des élèves et leur apprentissage scolaire.***

Les activités dudit projet financé par l'Agence Française de Développement, ont été lancées ce mardi 12 février à Lomé. Initié par l'association La chaîne de l'Espoir en collaboration avec les associations Jeunesse et Avenir du Togo et Wash Volunteers, ce projet « ma santé, mon école, un enjeu collectif », propose une approche intégrée pour l'amélioration de la santé et du bien-être au sein des établissements scolaire du pays.

Il vise également le changement de comportement des élèves et de la communauté scolaire et sur le renforcement de leur capacité afin de leur donner des outils pour prévenir et agir eux-mêmes sur les facteurs qui mettent à risque leur santé et leur bien-être.

*« C'est un projet qui développe quatre thématiques très intégrées, la thématique de la santé sexuelle et de la reproduction, de l'hygiène menstruel, de la non-violence et la thématique de l'eau, l'hygiène et assainissement à l'école. Il y a aussi une autre approche innovent qu'on appelle approche 'Nyagbé' ou au-delà de l'apprentissage dans les salles de classe, les enfants développent des compétences en matière d'écriture et d'expressions orale et cette approche est fait de façon inclusive où ce n'est pas seulement les élèves qui interviendront mais aussi les élèves peu timides chez qui on a déclenché un réveil pour qu'ils puissent contribuer eux même à leur propre développement », a souligné Espoir Komivi DaTCHIDI, chef projet éducation.*

Pendant les trois (3) ans que va durer ce projet, plusieurs

activités seront menées au sein même des établissements permettant de développer des capacités de prévention, d'éducation et de leadership des apprenants.

Pour ce faire, 100 élèves seront formés pour œuvrer et pérenniser les résultats dudit projet, des plates formes interclubs seront également mises en place afin de promouvoir des échanges entre les jeunes des différents clubs des établissements bénéficiaires du programme, le renforcement des compétences des membres des parents, des associations des parents d'élèves, du corps enseignant et des revendeuses de denrées alimentaires sur les thématiques de l'hygiène et assainissement, et enfin des actions de sensibilisation et de communication autour des problématiques de santé scolaire et autres thématiques clés seront organisées.

L'association La Chaine de l'Espoir a vu le jour en 2002 au Togo et les activités de son projet « ma santé, mon école, un enjeu collectif au Togo », couvrent 4 écoles à Lomé centre et le grand Tokoin.

**Elisabeth S.**



**Le HCRRUN de nouveau au**



# **chevet des victimes non vulnérables dans les Plateaux**

*Des membres du Haut Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale (HCRRUN) à savoir la Présidente, Mme Awa Nana Daboya et le 1er rapporteur, M.Wiyao Evalo sont depuis ce lundi à Atakpamé dans la région des Plateaux pour une nouvelle mission de prise en charge des victimes non vulnérables des troubles de 2005. Cette mission qui prendra fin le 16 février prochain se situe dans le cadre du prolongement de la mise en œuvre du volet indemnisation et programme de réparation entamée l'an dernier.*

À la différence de Lomé où l'opération a pris en compte les victimes vulnérables, pour l'étape d'Atakpamé, elle s'occupera des victimes non vulnérables. Mme Awa Nana a émis le vœu que cette action symbolique de réparation permette aux victimes ou à leurs ayants droits de se sentir soulagé et à tous les Togolais de tourner la page du passé tourmenté pour envisager l'avenir avec optimisme car dit-elle, se réconcilier pour un mieux-vivre collectif au Togo n'est possible que par la tolérance, le pardon, le respect mutuel.

Une allocation de 5.000.000.000 F CFA issue de l'année budgétaire de 2018 est mise à la disposition du HCRRUN pour la poursuite de la prise en charge médicale et l'indemnisation des victimes de violence à caractère sociopolitique au Togo selon les recommandations de la Commission Vérité Justice et Réconciliation (CVJR).

Selon M. Wiyao, cette deuxième allocation servira aussi à faire des réparations communautaires et à rendre hommage à certaines grandes personnalités qui ont marqué l'histoire du Togo. Après les Plateaux, la mission va se poursuivre dans la région centrale et celle de la Kara.



# Abdel Fattah al-Sissi succède à Paul Kagamé à la Présidence de l'Union Africaine

*Le 32e sommet de l'Union Africaine s'est ouvert ce dimanche 10 février au siège de l'organisation continentale à Addis Abeba en Ethiopie avec le passage de relais entre le Président rwandais Paul Kagamé et son homologue égyptien Abdel Fattah al-Sissi qui a pris officiellement la présidence tournante de l'UA pour les douze prochains mois.*

Dans son tout premier discours, Abdel Fattah al-Sissi a dévoilé les trois axes de sa présidence qui portent notamment sur le développement des infrastructures, l'accélération de l'entrée en vigueur de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLEC), et la création des emplois surtout pour les jeunes du continent.

La plupart des Chefs d'Etat des 55 pays membres de l'UA ont fait le déplacement d'Addis Abeba pour participer à ce sommet axé sur le thème « *les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées en Afrique* ». Le Togo y est représenté par le Ministre Robert Dussey en charge des affaires étrangères.

En ce qui concerne le thème général du Sommet, la note conceptuelle issue des réunions préparatoires recommande des dispositions à prendre afin de soulager la détresse des réfugiés et d'aider les Etats à mieux prendre en charge leurs besoins. Une feuille de route devrait être élaborée dans ce sens à l'intention des gouvernements.

Le problème des réfugiés s'est en effet aggravé dans le monde, selon les chiffres de l'Agence des Nations unies pour les réfugiés (HCR). La situation est plus critique en Afrique où se trouvent 26 % des 25 millions de réfugiés que compte la planète.

Plusieurs autres sujets d'actualité du continent seront également abordés par les dirigeants africains au cours des travaux de ce 32<sup>e</sup> sommet. Au rang de ces sujets, l'état de la mise en œuvre du Marché unique du transport aérien en Afrique (MUTAA) dont le dossier avait été confié en 2018 au président togolais Faure Gnassingbé.

**David**



# **Assemblée générale ordinaire de l'Union des Agriculteurs**

# de la Région des Plateaux (UAR-P)

*L'Union des Agriculteurs de la Région des Plateaux (UAR-P) était en assemblée générale ordinaire ce vendredi 8 Février, occasion pour cette organisation de faire le bilan de ses activités exercice 2018 et de renouveler son instance dirigeante. Cette rencontre a réuni les délégués des Organisations paysannes (OP) composées des coopératives et des groupements agricoles des préfectures de Wawa, Amou, Akébou, Agou, Est-Mono, Haho, Kpélé, et Ogou ainsi que les membres du Conseil d'Administration et la Société Mutuelle de Micro Assurance Sociale (SMAS), partenaire de l'UAR-P.*

Il s'est agi pour les producteurs, éleveurs et les transformateurs du réseau de faire le bilan des activités, de rendre publics les résultats obtenus au cours de l'exercice écoulé et de prendre des décisions relatives à l'évolution de cette institution en identifiant les forces et les faiblesses afin de repartir sur de nouvelles bases.

Les délégués ont adopté le dernier procès verbal tenu en 2017, les rapports financiers, d'activité et le plan d'action 2019. Un nouveau bureau de 9 membres dirigé par M. Sessenou Kokou a été aussi mis en place pour un mandat de trois ans.

Durant les travaux, les délégués ont également suivi des communications relatives à la réflexion prospective de la situation institutionnelle et l'organisation de l'UAR-P, la bonne gouvernance interne des OP, la transparence de la gestion et l'inclusion des femmes et des jeunes, le renforcement de la cellule des femmes et l'accès aux intrants des membres, ainsi que le suivi et l'évaluation des actions de partenariat.

Le coordinateur UAR-P, M. Mihinto Ayivi a émis le vœu qu'à

travers cette assise, les participants deviennent des délégués des OP à la base pour un relais effectif des informations. L'auditoire a été également renseigné sur la mission de SMAS-Togo qui veut étendre la protection sociale en offrant des prestations de micro assurance aux populations et de les éduquer à l'auto couverture socio-économique.

Pour son chargé de communication M. Bossiade Emanuel, ce programme SMAS en création au Togo avec un fonds d'établissement de 300.000.000 f Cfa est l'une des solutions qui est régie par la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance (CIMA) et adaptée aux communautés à la base. « SMAS -Togo ambitionne devenir d'ici 2025, un modèle et une référence d'extension de couverture sociale de la micro assurance à toutes les couches sociales en Afrique de l'Ouest », a-t-il indiqué.

**Depuis Atakpamé, Evrard Nomanyo**



**Jeu tombola « TOTAL Hi-Perf »  
et « TOTAL Excellium Togo » :  
Des motos et bons de**

# carburant remis aux heureux gagnants à Lomé

*Les heureux gagnants des jeux tombola « Hi-Perf » et « TOTAL Excellium Togo » de la compagnie pétrolière Total-Togo ont été récompensés ce vendredi 08 février au cours d'une cérémonie de remise de prix organisée sur le site de la station de Lomé II. Ils sont en tout cinq heureux gagnants dont deux à repartir chacun avec une moto et les trois autres avec des bons de carburant, une manière pour Total-Togo de renforcer la proximité avec ses clients.*

Les gagnants aux jeux sont juste des clients ou consommateurs de Total-Togo. Le jeu consiste en effet à acheter des lubrifiants « Hi-Perf » qui donnent droit à un ticket pour gagner des motos suite à un tirage au sort avec l'accompagnement des autorités qui gèrent les jeux de hasard au Togo, à savoir la LONATO. Les achats de « Excellium » donnent également droit à un ticket pour gagner jusqu'à 300 litres en bons de carburant.

Les jeux ont commencé depuis décembre dernier pour le carburant « Excellium » et en janvier 2019 pour les huiles dénommées « Hi-Perf ». « Nous sommes là aujourd'hui pour récompenser nos clients fidèles et encore une fois donner la garantie de la qualité de nos produits », a indiqué Nestor HONYIGLOH, Directeur Réseau de Total-Togo.

« Nous avons depuis décembre mis sur le marché un lubrifiant « Hi-Perf » qui est une huile dédiée aux motos. L'huile « Hi-Perf » est adaptée aux motos en termes de qualité de produits additifs qui sont à l'intérieur pour permettre de mieux nettoyer et refroidir le moteur de motos. Nous sommes très fiers de compléter notre gamme de lubrifiants et pour mettre en face la fidélisation de nos clients, nous avons lancé cette promotion pour justement offrir des motos à nos clients », a-

t-il expliqué.

Conformément à son engagement d'être plus proche de ses clients et de leur offrir des produits adaptés à leur conduite, Total-Togo a saisi l'occasion pour procéder au lancement de sa nouvelle gamme de lubrifiant « Hi-Perf » qui est une huile dédiée aux motos en permettant de rallonger l'espacement des vidanges.

*« ''Hi-Perf'' est un lubrifiant de la compagnie Total-Togo qui assure une protection ultime pour votre moto. Par rapport à Excellium, nous sommes la seule société de la place à offrir des carburants additivés à nos clients », a ajouté Nestor HONYIGLOH.*

Au niveau des bons de carburant, le premier gagnant est reparti avec un bon de 300 litres à raison de 50 litres par mois sur une période de six mois. Les 2<sup>e</sup> prix et 3<sup>e</sup> prix sont de 150 litres de carburant chacun, respectivement valables sur une période de trois et un mois.

D'autres tirages sont prévus dans les prochains jours pour donner la chance à d'autres clients de remporter des prix avec Total-Togo.

**David**



# **L'OCDI/Caritas Togo à la recherche de prestataires pour 2019**

*L'Organisation de la Charité pour un Développement Intégral (OCDI/Caritas Togo) se propose, dans le cadre de l'exécution de son budget de fonctionnement de l'année 2019, de constituer un répertoire de ses prestataires en vue de la réalisation des prestations qui sont en dessous du seuil de passation. A travers un avis à manifestation d'intérêt, l'OCDI/Caritas Togo informe tous les fournisseurs, prestataires de services, entrepreneurs et consultants qui souhaitent être dans sa base de données, à introduire au plus tard le 15 février 2019, un dossier de candidature auprès de ses services.*

Selon l'avis signé du Révérend Père Benoît Abaly HODANOU, Secrétaire général de l'OCDI/Caritas-Togo, les demandes de renseignements de prix et les consultations restreintes ne seront effectuées que sur la base de ce répertoire de prestations.

Les catégories d'activités concernées sont : les Travaux d'assainissement, les travaux d'électricité bâtiment, de plomberie, de câblage réseaux informatique et télécommunication, la prestation de service de gardiennage et sécurité, les travaux d'entretien et de réparation de véhicule, les travaux d'imprimerie/sérigraphie, l'entretien et la réparation de groupe électrogène et climatiseur, l'entretien de bâtiment, la fourniture de matériels et mobiliers de bureau, la fourniture et l'entretien de matériel informatique, l'entretien de matériels et mobiliers de bureau, fourniture de matériel roulants, l'entretien et la réparation du matériel de transport.

Egalement concernés, les activités d'impression et de reliure



de documents, le service traiteur pour séminaires et ateliers, la fourniture de matériels pédagogiques didactiques, la fourniture de pièces détachées de véhicules, les travaux de nettoyage et d'entretien des bureaux, la fourniture d'eau de boisson, la fourniture et l'installation de climatiseurs et brasseurs, les travaux de BTP et d'équipement des infrastructures scolaires.

Le dossier de demande d'agrément à déposer à l'OCDI, sis à Lomé Hédzranawoé (en face de la Clinique St Joseph) doit comporter une lettre de demande d'agrément, les noms et prénoms, raison sociale, adresses et les contacts, la présentation de la structure (date de création, nature juridique, capital social), une copie de la carte d'opérateur économique, l'expérience et qualification dans le domaine choisi (attestation, procès-verbal de réception), le plan de localisation géographique de l'entreprise/bureau, et éventuellement des prospectus, brochures ou autres documents de présentation.

Pour rappel, l'OCDI/Caritas-Togo est une organisation de l'Eglise Catholique du Togo. C'est l'organe de la Conférence des Evêques du Togo, chargé de la pastorale sociale. Cette organisation a pour vision de contribuer à bâtir une société éprise de justice et de paix, et fonctionne sur la base de valeurs et principes bien déterminés notamment la dignité de la personne humaine, l'option préférentielle des pauvres, la distribution équitable des ressources, l'ouverture sur Dieu et le prochain, le développement intégral de l'homme, la coopération et le partenariat entre autres.

**David**

---



## **UEMOA/ Réformes : Le Togo à un taux de mise en œuvre de 63,9 %**

*L'édition 2018 de la revue annuelle des réformes, politiques, projets et programmes de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) au Togo était au centre d'une rencontre tenue ce jeudi 07 février à Lomé entre une délégation de l'Union conduite par son Président, Abdallah Bouraïma, et la délégation ministérielle du Togo avec à sa tête, le Ministre Sani Yaya en charge de l'Economie et des finances. Selon la Commission de l'UEMOA, cette revue qui est à sa quatrième édition, note des progrès significatifs au Togo qui affiche un taux de mise en œuvre des réformes de 63,9 % en 2018 contre 61,9 % en 2017.*

Selon le Ministre togolais de l'économie et des finances, cette revue est un dispositif institutionnel de suivi, permettant de s'assurer de l'effectivité de l'harmonisation des législations nationales, de la coordination des politiques sectorielles nationales et de la bonne exécution des politiques, programmes et projets communautaires.

*« Elle permet d'améliorer significativement la compétitivité et l'attractivité de l'Union et, partant, le potentiel de croissance économique nécessaire à la création d'emplois et à*

la réduction de la pauvreté », a indiqué le ministre Sani Yaya.

« Au cours des trois premières éditions de la revue pour le Togo qui se sont déroulées en 2014, 2015 et 2017, les résultats ont fait apparaître entre 2014 et 2015, une amélioration du taux de transposition des actes communautaires, qui est passé de 52 % à 63 % », a-t-il précisé.

« La revue est à sa quatrième édition et des progrès significatifs ont été acquis en termes de consolidation et de modernisation de l'exercice d'évaluation des réformes, politiques, programmes et projets communautaires », a fait savoir le Président de la Commission de l'UEMOA, Abdallah Bouraïma qui a annoncé qu'à l'issue de l'évaluation, il ressort qu'en 2018, le Togo affiche un taux de mise en œuvre des réformes de 63,9 % contre 61,9 % en 2017.

Pour rappel, c'est en application des dispositions de l'acte additionnel n°05/2013/CCEG/UEMOA du 24 octobre 2013 et de la Décision du Conseil des Ministres du 19 décembre en 2013, portant modalités de mise en œuvre de la revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires, que les Etats membres de l'Union se soumettent depuis 2014, à une évaluation à travers une revue annuelle sous la houlette de la Commission de l'UEMOA.

Il faut également noter que cette revue annuelle témoigne de l'attachement et de l'adhésion des Etats de l'Union au processus d'intégration au sein de cet espace communautaire à la suite de la signature du traité de l'UEMOA le 10 janvier 1994 et entré en vigueur le 1er août de la même année.

**Cris DADA**



# Des ONG en action contre le changement climatique au Togo

*C'est un projet d'une durée de 36 mois qui sera piloté par des ONG notamment AVSF, ODIAE, AJA, AGAIB Centrale et Entrepreneurs du monde, chacune dans les régions qui la concerne. Ces organisations auront à appuyer le Togo dans la mise en œuvre d'une réponse nationale aux défis posés par le changement climatique. Le lancement de la mise en œuvre effective des actions sur le terrain a été effectué ce mardi 5 février à Atakpamé dans la région des Plateaux.*

Ce lancement couplé de l'installation des Cellules Région de suivi et d'Évaluation (CRSE), est organisé par l'Unité de Gestion du Programme (UGP) de l'Alliance Mondiale contre le Changement Climatique (AMCC+) au Togo, en collaboration avec les ONG bénéficiaires du Programme d'Appui à la lutte contre le changement climatique (PALCC), et avec l'accompagnement financier de l'Union européenne (UE).

Il s'est agi de présenter aux acteurs locaux, les actions portées par les ONG dans les différentes régions, le cadre du PALCC, et de susciter la participation des parties prenantes au processus de mise en œuvre de ces actions. L'objectif est aussi de rencontrer et échanger avec les Directeurs, les points focaux et volontaires régionaux sur la mission de suivi avec installation des CRSE.

Le coordonnateur Adjoint chargé de suivi-évaluation M. Tabe Nikabou a souligné que ce projet engage près de 70 % des ressources au profit des communautés locales à travers les services de l'administration forestière du Ministère de l'Environnement et de la ressource forestière y compris ODEF (Office de développement et d'exploitation des forêts) et Ange (Agence nationale de gestion de l'environnement), la société civile, les entreprises et les organismes intervenants dans la gestion et l'exploitation des forêts ainsi que les universités de Lomé et de Kara.

Ces ONG auront à exercer comme activités, la réhabilitation du couvert végétal sur les terres dégradées, le développement de pépinières villageois et reboisement d'essences de bois-d'œuvre et bois d'énergie, de même que la préservation de la diversité floristique et faunistique et des services Eco touristiques autour des aires protégées entre autres. Dans une 2ème phase, elles vont mener des campagnes de sensibilisation pour la promotion du charbon « durable » et la vulgarisation de fours et foyers améliorés dans les zones rurales et de systèmes de cuisson au gaz butane dans les zones urbaines.

**Depuis Atakpamé, Evrard Nomanyo**



# **Togo : Il y a 14 ans, disparaissait le Général Gnassingbé Eyadema !**

*05 février 2005-05 février 2019 : voici déjà 14 ans que disparaissait le Général Gnassingbé Eyadema, père de la nation togolaise. En ce jour anniversaire, les togolais se sont encore une fois souvenus de celui qui aura dirigé le Togo pendant 38 ans (1967-2005).*

Ce mardi 05 février, le peuple togolais a encore rendu un hommage à l'illustre disparu à travers des offices religieux notamment un culte d'action de grâce de l'église évangélique (en collaboration avec le clergé catholique) et une prière musulmane au Palais des Congrès de Kara. C'était en présence du Chef de l'Etat Faure Gnassingbé, du Premier Ministre Komi Sélom Klassou, de la Présidente de l'Assemblée nationale Mme Yawa Tségan et de plusieurs autres personnalités politiques, militaires, administratives et religieuses.

Déjà hier lundi 04 février en prélude aux cérémonies marquant ce triste anniversaire, une veillée de prières s'est déroulée à Pya, (village natal du feu Général Gnassingbé Eyadema) où une gerbe de fleurs a été déposée sur la tombe par le Chef de l'Etat Faure Gnassingbé.

Le Général Gnassingbé Eyadema est considéré comme l'homme qui a le plus marqué l'histoire du Togo. Sa disparition le 05 février 2005 alors qu'il allait en Occident pour des soins intensifs, avait surpris plus d'un et semé tristesse et désolation au sein du peuple togolais.

**La Rédaction**